

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 08 Avril 2021 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 14 Avril 2021 à 17 heures, sur le site de Lannion-Trégor Communauté à LANNION, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 73

Nombre de membres présents : 45

Procuration de M. Pierre TERRIEN, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. François PRIGENT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre SALLIOU.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZAC'H, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Inès GONSE, M. Patrick MORCET, Mme Dominique LE GOUX, M. Guy BOUVEAU.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. François PRIGENT, M. André COENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Yann KERGOAT, M. Romuald COCADIN, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Jean-Yves CAVAN, M. Benjamin ARNAUD, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Jacques ROBIN, M. Rémi LE GOFF, M. Christian LE ROI, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE BIVIC, M. Philippe FRAVAL, M. Renaud MERLE, Mme Cécile AURIAC, M. Pierre RAOUL.

ASSISTAIENT :

Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie, TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. François LE MARREC, M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, Vincent LE MEAUX, M. Patrick LE GUILLOU, M. Pascal MONCOUQUET, M. Jean-Jacques LE BLOAS, Mme Peggy CORBEL, M. Yannick DUBOURG, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, M. Claude LE GUYADER, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, Mme Marie-Christine MARCUS, M. François LE QUEFFRINEC, Mme Frédérique HAVET, Mme Virginie DOYEN, M. Jérôme MILONET, M. Guillaume LOUIS, M. Anthony SIMON, M. Serge RICHARD, Mme Nathalie LE MAIRE, M. Hervé LARMET, Mme Catherine MORIN, M. Alfred CONNAN, M. Émile MONFORT, Mme Aurélie LE SAOUT, M. Joseph BERNARD, M. Gaëtan KERVEN, M. Cédric RANNOU, M. Michel LE CALVEZ, M. Alain BOUGET, M. François LE MAREC, M. Pascal THORAVAL, M. Jean-Yves LE GAC, M. Yves PRIGENT, Mme Véronique LE CHEVERT, M. Jean-Pierre BOURGEAIS, M. Gérard KERLEAU, Mme Marie-Françoise LE FOLL, M. Philippe JEANNIN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. François BOURIOT, M. Serge HENRY, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, M. Gildas NICOLAS, M. Sylvain CAMUS, M. Pierre TERRIEN, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Gérard QUILLIN, M. Maurice OFFRET, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian HUON, M. Jacques LE GLAS, M. Maurice PENNEC, M. Yvon BRIAND, M. Yves LE JEUNE, Mme Michelle LE CUN, M. Alain LE HOUEROU, M. Patrice KERVAON, M. Patrick TOULARASTEL, M. Yves NEDELLEC, M. Alain STEPHAN, Mme Fernanda ANDRADE, M. Pierre CONNAN, M. Jean-François LE GUEVEL, M. Joël PHILIPPE, M. Pierre MACE, M. Christian MEHEUST, Mme Stéphanie JEGADEN, M. Cédric SEUREAU, Mme Nathalie LE DILAVREC, Mme Isabelle TANGUY, M. Christophe THEBAULT, Mme Jeannine CORSON, M. Jean BODSON, M. Gildas MORVAN, M. Sylvain RANNOU, M. Yves MALLO, M. Patrick JORAND, Mme Claudie LALEUF, M. Guy MARECHAL, Mme Sylvie VIENNET, M. Pierre SIMON, Mme Françoise KERVILLEC, M. Jean-Max MARTIN, Mme Sonya NICOLAS, M. Benoît LE ROUZES, M. Grégoire SENE, M. Hervé LE BONNIEC, Mme Michelle LE HENAFF, M. Sébastien LE GRAVET, M. David BELLEC, M. Paul KERRIEN.

ILE DE BREHAT : M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents. Il remercie également Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté ainsi que ses services pour la mise à disposition de la salle de l'amphithéâtre de Lannion-Trégor Communauté.

Il remercie également Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

Le Président rappelle, que compte tenu des contraintes sanitaires et en accord avec les Vice-Président(e)s, l'ordre du jour a été raccourci aux documents budgétaires et le rapport annuel 2020.

Le Président rappelle également que les scellés ont été levés et qu'en conséquence, le SMITRED s'est réapproprié les lieux vendredi 02 avril dernier. Pour le moment, il y a un gros travail de nettoyage, d'entretien et de vérifications avant que le groupe turbo alternateur puisse reproduire de l'énergie.

I - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les différentes décisions prises lors des Bureaux Permanents du 20 Janvier et du 31 Mars 2021 ainsi que les délégations au Président.

II - RAPPORT ANNUEL 2020

Le Président expose que dans le cadre de la réglementation, le rapport annuel de l'année écoulée doit être validé par le Comité Syndical. Il sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes du syndicat qui ont obligation de le présenter à leur assemblée.

Il commente ensuite les principaux points de ce bilan (comparaison 2020 par rapport à 2019) :

- Erosion des OMr - part SMITRED : - 0.9 %
- Stabilité de la collecte sélective
- Baisse des végétaux : - 9 %
- Érosion des encombrants: - 0.7 %
- Développement de la filière plastique dur : + 28.5 %
- Hausse des DIB : + 2.3 %
- Baisse du bois : - 0.4 %

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport annuel du SMITRED Ouest d'Armor pour l'année 2020.

III - COMPTE DE GESTION 2020

Madame LE GOUX, Déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération remercie Mme GUEHENNEUC pour ses explications et demande à quoi correspond le delta sur la première ligne.

Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale répond qu'il y a plusieurs explications sur la baisse des « charges générales », notamment l'arrêt de l'UVE lié à l'accident du 26 août 2020 qui a engendré moins de dépenses liées au traitement des résidus (cendres et sels) de l'UVE. De plus, il y a également le report de formation qui devait se tenir en 2020 et qui se fera peut-être en 2021. Par ailleurs, il y a eu moins d'évènements. Par contre, un effet positif lié à la diminution du carburant. Aussi, une diminution liée à moins de maintenance des équipements.

Le Président remercie Madame la Trésorière pour ces explications et précise que pour « les charges de personnel », durant la période de confinement, il y a eu des Autorisations Spéciales d'Absences liées à la crise sanitaire et quand il a fallu absorber le flux de la collecte sélective, il a fallu mettre en place les 2*8 sur deux mois.

Sylvain GIRONDEAU, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération pose la question de savoir qu'il a compris l'augmentation de la dotation aux provisions, cela va-t-il se poursuivre tous les ans ?

Le Président répond que cette question sera abordée un peu plus loin dans la présentation.

Michel EVEN, Délégué de Lannion-Trégor Communauté pose la question suivante : « pour la bonne compréhension, où l'on retrouve les contributions de LTC, GPA et l'Île de Bréhat » ?

Le Président répond que les contributions des adhérents apparaissent sur la ligne « produits des services » et que le détail se trouve dans le document.

Michel EVEN, Délégué de Lannion-Trégor Communauté, pose la question de savoir la durée et le taux de l'emprunt à 3 300 000 €.

Le Président demande à Yann LACHIVER, responsable financier précise qu'un emprunt de 1 500 000 € à un taux à 0.20 % sur 15 ans et l'autre emprunt sur une durée de 20 ans à 0.8 %. Ces taux sont fixes.

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2020 est présenté et commenté par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de LANNION.

Invité à se prononcer par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2020.

IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Pour faire suite à l'approbation du compte de gestion 2020 et à la demande du Président, le compte administratif 2020 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **APPROUVER** le compte administratif 2020 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

V - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ci-après du Compte Administratif 2020 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit d'investissement 2020	- 94 919.34 €
Excédent de fonctionnement 2020	742 290.05 €

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	242 290.05 €
En section de fonctionnement	500 000.00 €

- **DE REPORTER** le déficit d'investissement en investissement.

VI - UNITE DE TRAITEMENT DES PLASTIQUES BOIS MOUSSES : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION 5 CLOTURE

Le Président rappelle qu'une délibération a été prise concernant cette autorisation de programme/crédits de paiement lors de l'assemblée Générale du 28 mars 2018 puis révisée par délibérations du 19 décembre 2018, du 27 mars 2019, du 11 décembre 2019 et du 26 Février 2020 comme suit

Montant ajusté (révision 4) de l'Autorisation de Programme sur la période : 105 834.76 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018 (Mandaté)	CP 2019 (Mandaté)	CP 2020	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois/mousses	105 834.76	41 665.04	49 169.72	15 000	105 834.76

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	<u>105 834.76 €</u>
Montant total	105 834.76 €

Le Président rappelle que la révision 3 du 11 décembre 2019 avait pour objet de surseoir à la réalisation de ce projet et la révision 4 d'ajuster les crédits de paiement pour l'exercice 2020.

Le Président indique que la présente révision 5 clôture cette AP/CP par l'inscription des crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2020.

En conséquence, le Président propose de réviser et clôturer cette AP/CP comme suit :

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018 (Mandaté)	CP 2019 (Mandaté)	CP 2020 (Mandaté)	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois/mousses	101 909.19	41 665.04	49 169.72	11 074.43	101 909.19

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	<u>101 909.19 €</u>
Montant total	101 909.19 €

Le Président propose de réviser et clôturer comme précisé ci-dessus l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour ce projet.

Le Comité Syndical
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'ajustement du montant de l'Autorisation de Programme à 101 909.19 € pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois/mousses » telle que définie ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la modification des Crédits de Paiement pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois/mousses » telle que définie ci-dessus.

- **DE CLOTURER** l'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) relative à l'unité de traitement plastiques/bois/mousses.

VII - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir une durée d'amortissement de 20 ans concernant l'extension des vestiaires et rénovation de bâtiments.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** la durée d'amortissement des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2021.

VIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017, du 28 Mars 2018, du 27 mars 2019 et du 26 Février 2020, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps déterminée sur la base du nombre de jours épargnés par chaque agent et du salaire charges patronales comprises. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du compte épargne temps par les agents.

Le Président expose qu'il convient de provisionner pour un montant supplémentaire de 36 482 €, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents du SMITRED sur les mêmes bases de calcul.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision complémentaire pour un montant de 36 482 € à l'article 6815.

IX - CONSTITUTION D'UNE PROVISION RISQUE TGAP

Le Président précise qu'à la suite du sinistre survenu le 26 août 2020, le groupe turbo alternateur produisant de l'électricité est à l'arrêt. Le Président rappelle que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à laquelle est soumise le SMITRED dépend de la valorisation énergétique de Pluzunet (production d'électricité et de chaleur) et par voie de conséquence le SMITRED ne devrait pas bénéficier pour l'année 2021 du dégrèvement de 6 €/tonne liée à la valorisation énergétique (représentant un coût supplémentaire de 330 000 € sur une base de 55 000 tonnes).

Le Président indique que le SMITRED fera valoir auprès des assurances ce surcoût de TGAP mais cette indemnisation reste assujettie à l'accord de l'assurance de l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique de Pluzunet.

En conséquence, le Président propose de constituer une provision de 230 000 € afin de couvrir partiellement ce risque.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 230 000 € à l'article 6815.

Claude LOZAC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération pose la question de savoir si l'assurance va prendre tout en charge.

Le Président répond qu'aujourd'hui le SMITRED fait valoir un certain nombre de préjudice financier. L'assureur du SMITRED a quelques craintes, c'est pourquoi, il a été demandé au SMITRED de provisionner un certain montant. Il n'est pas certain de tout recouvrir. Cette provision reste en fonctionnement pour le moment.

X - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED OUEST D'ARMOR est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.

- **DE MANDATER** le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XI - CESSION DE MATERIELS DE TRAITEMENT ET DIVERS MATERIELS

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Le Président précise qu'une délibération du Bureau Permanent du 20 janvier 2021, l'autorise à procéder à la cession des matériels ci-dessous :

- Grue sur berce,
- Retourneurs d'andains,
- Compensateur d'efforts,
- Divers matériels,

Le seuil de compétence dépendant du montant des cessions, le Président propose de soumettre à délibération du Comité Syndical la cession de ces matériels via une plateforme d'enchères électronique.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la cession de ces matériels.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces cessions et à procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

XII - BUDGET PRIMITIF 2021

Après rappel des niveaux de vote, le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2021 et de la note synthétique du « budget primitif 2021 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2021 et la note synthétique tels que rapportés et présentés par le Président.

Michel EVEN, Délégué de Lannion-Trégor Communauté, pose la question de savoir pourquoi ce n'est pas clairement mis sur une seule ligne pour GPA et LTC.

Le Président demande à Yann LACHIVER, responsable financier d'apporter une réponse. Yann LACHIVER précise que le montant de la prévision pour le budget 2021 est basé sur l'estimation faite par en concertation avec LTC et GPA sur les estimations de tonnages votés lors de la dernière assemblée générale en Janvier. On est sur un prévisionnel globalisé à l'ensemble des adhérents à 10 084 000 €. La répartition hors TVA est pour GPA de 3 728 655 €, pour LTC de 6 312 048 € et pour l'île de Bréhat de 43 423 €.

Vincent CLEC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération en charge des finances précise que la répartition est de 60 % et 40 %.

Dominique LE GOUX pose la question de savoir en quoi consistait les 200 000 € sur l'extension des réseaux.

Le Président répond que des travaux d'extension de serres sont prévus et pour lesquelles il est nécessaire de tirer du réseau supplémentaire. Le Président demande à Dominique BARDINI, Directeur Général de présenter ces travaux d'extension.

Dominique BARDINI précise qu'en 2018 un nouveau serriste s'est installé avec 0.8 hectares, c'est un producteur bio. En 2020, il a construit une extension et prévoit à nouveau une extension sur 2021. Aujourd'hui, il dispose de 2.7 ha et son objectif est d'aller jusqu'à 7 ha. Ce qui résulte une recette de chaleur en plus pour le SMITRED.

Michel EVEN, Délégué de Lannion-Trégor Communauté, s'étonne de ne pas trouver le remboursement des emprunts.

Le Président répond 2 049 100 €.

Le Président poursuit sur la question posée en début de séance à savoir le nombre de caissons dont dispose le SMITRED ? le SMITRED dispose d'environ 140 caissons.

Suite à une question posée sur les provisions en début de séance, le Président précise que les provisions concernent le CET mais aussi la TGAP.

Vincent CLEC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, précise qu'en regardant les chiffres, on voit que le SMITRED garde un maximum de fonds de roulement pour couvrir le déficit d'investissements. On sait bien qu'en cas de fonds de roulement très bas, la seule augmentation possible se trouve au sein des agglomérations qui seraient contraintes d'augmentation leur fiscalité. C'est le résultat de discussions et de concertation entre les agglomérations et le SMITRED. On constate de bons résultats financiers avec de bons ratios financiers.

Le Président remercie Vincent CLEC'H. Il rappelle que lors de sa prise de fonctions au SMITRED, il avait précisé qu'il souhaitait avoir une certaine autonomie financière à Valorys. C'est un outil industriel très fragile où l'on peut avoir des charges importantes liées au respect des normes, la casse de matériels... il est nécessaire d'avoir un réel partage de nos investissements.

Le Président remercie les services ainsi que les Vice-Président(e)s pour l'élaboration de ce budget primitif 2021.

XIII - TARIFS COMPLEMENTAIRES 2021

Le Président expose qu'il y a lieu de compléter les tarifs votés lors des assemblées générales du 09 Décembre 2020 et 20 Janvier 2021.

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les tarifs complémentaires suivants pour l'année 2021.

- **D'AUTORISER** le Président à facturer ces tarifs comme suit :

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

▪ ALGUES VERTES

- Traitement en casiers en aération pilotée à Pleumeur-Bodou : 47 € ht/t

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

MISE A DISPOSITION DE LA PRESSE OMR (sous convention)

- Location mensuelle (y compris approche, installation et repli) : 6 000 € ht/mois
- Mise en balle (fourniture des consommables) : 12 € ht/t

DASRI

- Dans le cadre de la convention avec Proserve DASRI
 - Déchargement contenants livrés à Pluzunet : 50 € ht/prestation
 - Location local de stockage : 1 200 € ht/an
- Collecte, traitement et fournitures de contenants aux EHPAD sous convention, application de ces tarifs au 1^{er} juillet 2021
 - Collecte en fut ou en cartons : 20 € ht/enlèvement
 - Collecte en grand emballage : Application du tarif déjà en vigueur (660 € ht/t)

Marie-Thérèse SCOLAN, déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération souhaite apporter une observation sur le fait que des modifications ont été apportées hier soir au document de présentation. Ce serait bien d'apporter les modifications un plus tôt.

Le Président répond que les services de la trésorerie ont alerté le SMITRED sur la provision, ce à quoi la modification a été apportée par les services du SMITRED.

Madame Anne-Françoise PIEDALLU, déléguée de Lannion Trégor Communauté, Maire de Plougrescant, précise que sa question n'est pas liée au budget même si ça pourrait avoir un impact mais elle souhaiterait savoir si le SMITRED pouvait ouvrir la possibilité aux habitants pour le bois qui n'est pas accepté en déchèterie à partir d'un certain diamètre d'être broyé par le service végétaux. Elle rappelle que sur le terrain elle se retrouve à traiter des demandes d'autorisation de feux sachant que les feux sont interdits dans le Département.

Le Président précise que le SMITRED dispose de matériels spécifiques qui répond à ce genre de prestations. Il est nécessaire d'étudier ce sujet avec les services.

Joël LE JEUNE, Président de Lannion Trégor Communauté précise qu'il existe des opérateurs privés pour effectuer ce genre de prestations.

XIV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

**Le Président
Éric ROBERT**